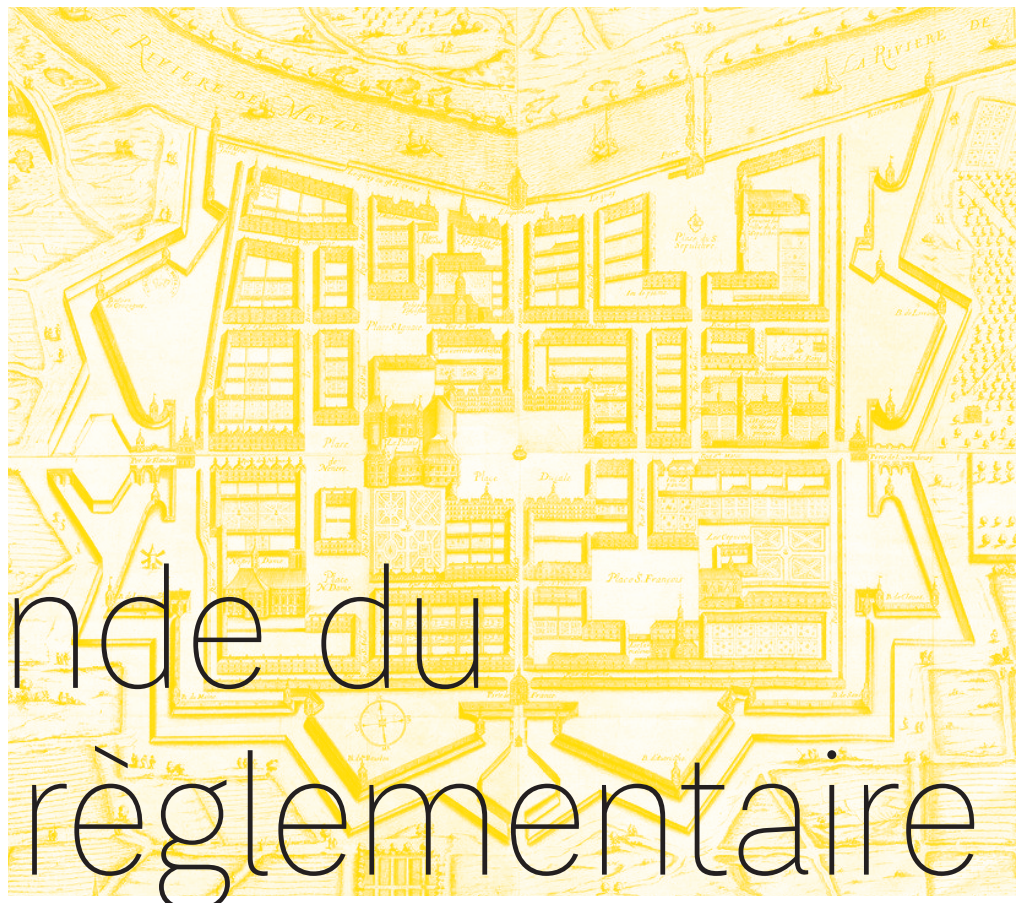




# Légende du plan réglementaire

Élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Version finale du projet PSMV. Le 4 octobre 2019.

Maîtrise d'ouvrage:

**DRAC Grand Est**  
3 Faubourg Saint-Antoine  
51037 Châlons-en-Champagne  
cedex  
T 03 26 70 36 75  
F 03 26 70 43 71

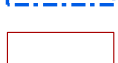
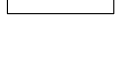
Maîtrise d'œuvre:

**Toporama paysagistes**  
paysagistes dplg  
(mandataire)  
3 avenue Marguerite Renaudin  
92140 Clamart  
T 01 70 28 82 82  
contact@toporama.fr  
www.toporama.fr

**HRP Architecture**  
Hélène Removille architecte dplg  
architecte du patrimoine  
(co-traitant)  
37, avenue de Clichy  
75017 Paris  
helene.removille@hrp.archi  
www.hrp.archi

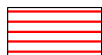
**TOPO  
RAMA**

**HRPARCHITECTURE**

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Limite du Site Patrimonial Remarquable                                                                                                                                                                                                                              |
|    | Limite de sous-secteur                                                                                                                                                                                                                                              |
|    | Limite de zone ou de secteur à orientations d'aménagements et de programmation (OAP)                                                                                                                                                                                |
|    | Limite de section cadastrale                                                                                                                                                                                                                                        |
|    | Limite parcellaire                                                                                                                                                                                                                                                  |
|    | Contour de l'entité bâtie ou non bâtie (A, B,C... bâtiments ; a, b, c... espaces non bâtis)                                                                                                                                                                         |
|    | Immeuble ou partie d'immeuble soumis(e) à la législation relative aux Monuments Historiques                                                                                                                                                                         |
|    | Protection(s) partielle(s) au titre des Monuments Historiques de fragments d'immeuble (toiture, lucarne, escalier, décor intérieur...) ou Immeuble non bâti protégé par la législation sur les Monuments Historiques (Classé MH ou Inscrit MH)                      |
|  | Protection de type PSMV 2 ou Type A : Immeuble ou partie d'immeuble à conserver ou à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales                                       |
|  | Protection de type PSMV 1 ou Type B : Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont le réaménagement pouvant comporter des interventions sur la structure et/ou sur la répartition des volumes existants es |
|  | Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé sous conditions                                                                                                                                                                           |
|  | Construction ou partie de construction dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagements publics ou privées                                                                                                          |
|  | Modification à réaliser                                                                                                                                                                                                                                             |
|  | Composition ou ordonnance architecturale à préserver, mettre en valeur ou restituer                                                                                                                                                                                 |
|  | Élément protégé au titre de son intérêt patrimonial                                                                                                                                                                                                                 |



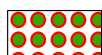
Espace à déblayer



Emmarchement et/ou gradinage à créer



Elément remarquable à créer



Plantations à réaliser



Alignement ou ordonnancement végétal à préserver ou à renforcer



Alignement ou ordonnancement végétal à créer



Arbre remarquable à préserver



Arbre remarquable à planter



Arbre à abattre



Berge de la Meuse à végétaliser



Meuse et canaux



Canal de la Macérienne à redéfinir



Axe de composition de l'espace à conserver



Axe de composition de l'espace à créer



Vue cadrée existante ou perspective à protéger et à valoriser



Vue cadrée ou perspective à créer



Vue panoramique existante à protéger et à valoriser



Vue panoramique à créer



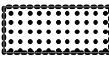
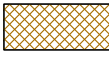
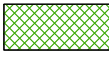
Liaison piétonne existante à valoriser



Liaison piétonne à restituer ou à créer



Emplacement réservé

- 
-  Mur de fortification, de soutènement, de séparation ou d'élément de clôture à conserver, restaurer ou à revaloriser
  -  Tracé supposé ou enfoui du rempart ou fortification
  -  Mur à créer
  -  Alignement de construction imposé
  -  Espace non bâti protégé au titre des Monuments Historiques (cour ou jardin)
  -  Espace non bâti à dominante minérale de grande valeur patrimoniale à conforter, à restituer ou à mettre en valeur
  -  Espace non bâti à caractère minéral à aménager/ créer ou à valoriser
  -  Espace non bâti à dominante végétale de grande valeur patrimoniale à conforter, à restituer ou à mettre en valeur
  -  Espace non bâti à caractère végétal à aménager/créer ou à valoriser
  -  Espace non bâti à caractère minéral et/ou végétal à aménager/ créer ou à valoriser
  -  Espace non bâti à caractère minéral à aménager/ créer ou à valoriser après modification ou démolition d'une construction ou partie de construction
  -  Espace non bâti à caractère végétal à aménager/ créer ou à valoriser après modification ou démolition d'une construction ou partie de construction
  -  Espace non bâti à caractère minéral et/ou végétal à aménager/ créer ou à valoriser après modification ou démolition d'une construction ou partie de construction
  -  Espace non bâti dont la construction, limitée, est soumise à condition
  -  Requalification lourde de l'espace